

Aide aux personnes handicapées

PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

Tous les participants du Programme d'aide à l'emploi et au revenu (PAER), y compris ceux de la catégorie des personnes handicapées, peuvent obtenir de l'aide pour certaines choses, telles que celles présentées dans la liste ci-dessous.

Consultez les feuilles de renseignements pertinentes pour obtenir plus de renseignements sur les sujets en question :

- l'allocation de base;
- le logement;
- les besoins spéciaux;
- le transport pour raison médicale;
- les régimes alimentaires spéciaux;
- les services de santé et les

- fournitures médicales;
- les fournitures scolaires;
- les frais de déménagement;
- la garde d'enfants.

En outre, si vous êtes dans la catégorie des personnes handicapées, vous avez peut-être droit à une aide supplémentaire, notamment :

1. une **allocation automatique** de 80 \$ par mois pour les personnes qui vivent de façon autonome dans la communauté (prestations du Programme d'aide financière aux personnes handicapées);
2. vingt-quatre laissez-passer par année pour vous faire transporter à l'occasion de vos sorties sociales, si vous vous **déplacez en fauteuil roulant**; vous pouvez utiliser ces laissez-passer en tout temps;

*Fortifier les familles.
Bâtir les communautés.*

Aide aux personnes handicapées

PROGRAMME D'AIDE À L'EMPLOI ET AU REVENU

3. une **allocation pour couvrir les frais de location d'un service téléphonique de base** dont vous auriez besoin pour des raisons médicales; pour être admissible à cette allocation, vous devrez peut-être d'abord donner à votre agent une lettre de votre médecin ou de votre thérapeute;
4. une **allocation mensuelle pour laverie automatique** lorsque c'est votre seul moyen de faire la lessive;
5. une **exemption de gains**, c.-à-d. que vous pouvez conserver une plus grande partie de votre revenu mensuel si vous travaillez; vous pouvez également recevoir de l'argent pour l'**achat de vêtements de travail**, les **frais de déplacement à votre lieu travail** et les **frais de garde d'enfants**; consultez également les feuilles de renseignements *Commencer à travailler — Personnes handicapées* et *Le revenu d'emploi des personnes handicapées*.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre agent.

*Fortifier les familles.
Bâtir les communautés.*